

DÉPLOIEMENT DU VESTIAIRE OP/CO

ON S'ÉQUIPE ENFIN

CONVENABLEMENT !

IL S'AGIT D'UNE REVENDICATION HISTORIQUE DE LA CFDT, QUI A ENFIN ABOUTI IL Y A UN PEU MOINS DE DEUX ANS.

La mise en place de ce vestiaire OP/CO a pris un certain temps, mais les progrès sont visibles mois après mois.

La distribution des équipements reste encore à améliorer. Actuellement, ils sont attribués au fil de l'eau, ce qui a parfois entraîné des erreurs de routage ou des couacs.

Il en va de même pour la promotion de ce vestiaire, où l'on constate un manque d'information des agents pouvant en bénéficier. Pour remédier à cette situation, la Direction générale prévoit la création d'un catalogue accessible sur l'intranet. Celui-ci permettra à chaque agent de connaître les équipements disponibles, avec les doctrines d'emploi et des fiches produits détaillées.

En attendant, un visuel des équipements actuellement proposés est disponible en [cliquant ici](#).

Nous constatons que les informations restent souvent partielles selon les bureaux. Ce catalogue représente donc une avancée essentielle pour garantir à l'ensemble des douanières et des douaniers une visibilité claire et à jour.

Nous préconisons également la mise en place d'un outil similaire à GECO (application dédiée à la Branche Surveillance) pour simplifier les commandes et faciliter le travail des PLI, notamment en matière de collecte et de saisie.

VESTIAIRE
OP/CO,
DÉCEMBRE 2024



POINT SPÉCIFIQUE À L'OUTRE-MER

Les services ultramarins rencontrent des difficultés persistantes dans leur approvisionnement, principalement dues à :

- des délais de stockage et d'acheminement des équipements, pouvant varier de 5 à 60 jours
 - la transmission tardive des devis par l'agence UGAP de Rouen, dédiée à l'Outre-mer
- Pour accélérer ces processus, les équipes de FIN2 prévoient de rencontrer l'UGAP.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

Les agents peuvent désormais bénéficier des équipements suivants :

- Bottes de pluie (DUNLOP PRICEMASTOR)
- Sac à dos tactique (MOLLE, style urbain)
- Chaussures de sécurité disponibles dès la pointure 35 (contre 38 auparavant) - « BAIANA »



EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

Des tests sont actuellement réalisés sur :

- Des loupes de fixation
- Des surpantalons de pluie
- Des bouchons d'oreilles

Pour la CFDT, il est impératif que les bouchons d'oreilles soient filtrants. De plus, la médecine de prévention doit être consultée avant le déploiement de ces équipements.

NOS REVENDICATIONS

La CFDT continue de porter les demandes suivantes afin d'améliorer les équipements des agents :

- Chaussures montantes pour une meilleure protection des chevilles
- Blousons chauds type softshell, offrant une grande liberté de mouvement
- Pantalons robustes, protecteurs et dotés de multiples poches fonctionnelles
- Chaussettes chaudes adaptées au travail
- Gants mitaines
- Lampes frontales légères
- Gants tactiles pour l'utilisation des tablettes
- Chapeaux de pluie pour les interventions en extérieur

SÉCURITÉ LORS DES CONTRÔLES

La CFDT a de nouveau attiré l'attention de la Direction générale sur l'importance d'équiper correctement tous les agents OP/CO intervenant dans des contrôles extérieurs.

Nous demandons en particulier que, lors des missions CODAF ou des contrôles routiers, les agents disposent des équipements suivants :

- Gilets pare-balles
- Gilets tactiques, similaires à ceux utilisés par les agents de la surveillance

DÉPLOIEMENT DE WARY ME

Le dispositif de communication WARY ME, équivalent d'AGNET pour la surveillance, sera déployé entre avril et juin 2025 pour les agents réalisant des contrôles extérieurs.

Ce dispositif permettra d'envoyer une alerte en cas d'accident ou d'incident (cf. notre tract).

À ce jour, la Direction générale consulte les CODT afin d'évaluer l'impact du dispositif au sein des services.

MOYENS DE DÉFENSE INTERMÉDIAIRES

La CFDT revendique l'accès à des moyens de défense intermédiaires pour permettre aux agents de se protéger en cas d'agression.

Nous demandons en particulier une **étude sur l'utilisation de bombes lacrymogènes à projection.**

Sur la question du vestiaire OP/CO, la Direction générale se mobilise pour aboutir à un système aussi satisfaisant que possible.

Toutefois, il est essentiel que les agents OP/CO bénéficient d'une prise en charge équivalente à celle des agents de la surveillance.

NOUS RÉCLAMONS LA RECONNAISSANCE D'UN STATUT SPÉCIFIQUE OP/CO, OUVRANT À TERME DES DROITS SIMILAIRES À CEUX DES AGENTS DE SURVEILLANCE.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos avis et besoins concernant les équipements.